

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA14 26 0285

AVIS est par les présentes signifié aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014, un premier projet de résolution (CA14 26 0285) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*, relativement à un projet particulier autorisant :

- ***l'agrandissement du bâtiment situé au 165, rue Saint-Zotique Ouest.***

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 6 octobre 2014 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la **zone 0023**, ci-après illustrée :



1140963055

09-2014

Le premier projet de résolution CA14 26 0285 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal ce 16 septembre 2014.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Patrick Martel